

# Association Cantonale Genevoise de Football

Correspondance : CP 10 – 1211 Genève 8 – rue des Plantaporrêts 4 – 1205 Genève

T + 41 22 809 02 00

[www.acgf.ch](http://www.acgf.ch) – [acgf@football.ch](mailto:acgf@football.ch)



25.09.2019

## COMMUNIQUE OFFICIEL n°13

Permanence téléphonique : tous les matins de 09h00 à 12h00.

Pour les renvois de matches et le week-end, appeler uniquement le 079 / 617.14.25

### CALENDRIER

#### RETRAIT EQUIPE

Olympique de Genève FC

Juniors D3, 1<sup>er</sup> degré, groupe 4

#### COUPE GENEVOISE SENIORS 30+

Le tirage au sort des 16<sup>èmes</sup> de finale a été effectué. Les rencontres se dérouleront le 14.10.2019. Les clubs recevant peuvent, sans l'accord de l'adversaire, reculer d'un jour la date du match.

### INFORMATIONS DIVERSES

#### ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DES DELEGUES DES CLUBS SAISON 2018-2019

La prochaine Assemblée générale des délégués des clubs de l'ACGF se tiendra le samedi 5 octobre 2019 à 16h à l'aula de l'école de Lully. Club organisateur : Signal FC Bernex-Confignon.

#### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Désignation des scrutateurs
3. Approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale ordinaire du 3 novembre 2018
4. Présentation et approbation des rapports annuels
5. Admissions, démissions, exclusions
6. Elections :
  - du Président central de l'ACGF ;
  - des membres du Comité central ;
  - du Président et des membres de la Commission régionale de recours ;
  - des délégués et suppléants de l'ACGF à la LA et à l'ASF ;
  - des vérificateurs des comptes
7. Désignation du club organisateur de l'Assemblée générale ordinaire 2020
8. Propositions du Comité central
9. Récompenses, honorariat
10. Communications du Comité central
11. Propositions des clubs
12. Divers
13. Contre appel

**Participation obligatoire de tous les clubs (amende statutaire en cas d'absence). Les clubs retardataires pourront aussi être amendés si leur retard dépasse les 30 minutes.**

**Les clubs ont reçu la convocation officielle par e-mail le 4.09.2019.**

**Les commandes de repas supplémentaires doivent être adressées à : [nathalie@signal-fc.ch](mailto:nathalie@signal-fc.ch)**

### **SUSPENSION DE FONCTION D'UN OFFICIEL**

En cas de suspension de fonction d'un officiel, celui-ci ne pourra suivre le match pour lequel il est suspendu que depuis les tribunes, (conformément aux principes de l'article 80 du Règlement disciplinaire de l'ASF). Sa présence avant et pendant le match dans les vestiaires, le tunnel des joueurs, la zone technique ou sur le terrain est interdite, de même que toutes communications avec l'équipe avant et pendant le match.

Pour rappel, un joueur ou un officiel d'équipe expulsé n'a pas le droit de participer à un autre match de son club durant la même période.

De même un joueur ou un officiel d'équipe suspendu est suspendu pour toutes les équipes de son club ou de ses clubs (groupements d'équipes et double qualification) pour tous les matchs officiels pendant toute la période de suspension dans la mesure où l'équipe avec laquelle il doit purger une suspension joue dans la compétition pour laquelle le joueur est suspendu.

Le tableau récapitulatif des sanctions se trouve sur le site de l'ACGF sur la première page à droite.

### **FEUILLE DE MATCH**

L'ACGF rappelle aux clubs qu'il est obligatoire pour les équipes de juniors E et D de présenter à l'arbitre-mini une feuille de match officielle sous format papier, tout club dont l'équipe ne présentera pas de feuille de match sur format papier sera amendé.

### **COURS ANIMATEUR 2/2019**

**Le cours est complet**

Les participants ont reçu le programme par e-mail.

<b>COURS N° 2</b>	<b>DATES</b>	<b>LIEUX</b>
SVF ACGF E/A 2/2019	06-07.09.2019	Centre sportif du Bois-des-Frères
SVF ACGF E/A 2/2019	27-28.09.2019	Stade municipal de Bernex

### **COMMENT S'INSCRIRE**

Online par le Coach J+S via [www.jeunesseetsport.ch](http://www.jeunesseetsport.ch)

- Âge minimum 16 ans
- Paiement frs.100, -- à effectuer sur le [compte postal : 12-1622-5](https://www.post.ch/fr/produits/produits-postaux/compte-postal) en même temps que l'inscription.
- **(Merci d'indiquer vos nom et prénom sur le BV).**
- **L'inscription sera définitive qu'à réception du paiement.**

Les horaires des cours sont les suivants :

- Les vendredis 18h30 à 22h00
- Les samedis 07h30 à 12h00

Le participant doit obligatoirement assister aux deux vendredis et aux deux samedis pour obtenir la reconnaissance J+S.

### **COURS DE FORMATION POUR ARBITRES-MINI :**

Un cours de formation pour les arbitres-mini aura lieu le mercredi 25 septembre 2019. **Le cours est complet**, le prochain cours aura lieu en février 2020.

### **NOUVELLES REGLES EN VIGUEUR AU 1<sup>er</sup> JUILLET 2019**

La Commission des Arbitres communique que diverses lois de jeu ont été modifiées durant la pause estivale. Merci de prendre connaissances de celles-ci sur le site de l'ACGF.

## **REPARTITION DES CLASSES D'AGE DANS LE FOOTBALL DE BASE POUR LA SAISON 2019/2020**

Il y a lieu de bien tenir compte de la répartition des classes d'âge auprès des joueuses juniors et des juniors. Pour la saison 2019 / 2020 ces classes d'âge sont réparties comme suit :

Juniors A - 01.01.2000 - 31.12.2002

Juniors B - 01.01.2003 - 31.12.2004

Juniors C - 01.01.2005 - 31.12.2006

Juniors D - 01.01.2007 - 31.12.2008

Juniors E - **01.01.2009** - 31.12.2010

Juniors F - **01.01.2011** - 31.12.2012

Juniors G - **01.01.2013** - 31.12.2014

Les juniors A et B (01.01.2000 - 31.12.2004) peuvent être alignés dans les équipes d'actifs.

Les juniors B peuvent jouer dans la catégorie des juniors A, les juniors C dans la catégorie des juniors B, les juniors D dans la catégorie des juniors C, les juniors E de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors D, les juniors F de la classe d'âge supérieure (avec qualification ASF) dans la catégorie des juniors E et les juniors G de la classe d'âge supérieure dans la catégorie des juniors F.

### Joueuses juniors

FF-19 - 01.01.2001 – 31.12.2004 – peuvent être alignées dans les équipes d'actives.

FF-15 - 01.01.2005 – 31.12.2007

FF-12 - 01.01.2008 – 31.12.2010

Les filles peuvent jouer dans toutes les catégories juniors des garçons. Les joueuses qui figurent dans la classe d'âge la plus jeune de leur catégorie sont également qualifiées dans la catégorie juniors inférieure. Dans les groupes constitués uniquement avec des filles (championnat de filles) les joueuses plus âgées ne sont pas admises.

### **AMENDE**

Olympique de Genève FC

retrait équipe juniors D

CHF 300,00

### **NOUVELLE PUBLICITE**

FC Aire-le-Lignon

Actifs, 2ème ligue

Brasserie du Lignon et  
Aéroport de Genève

**LA VIE DES CLUBS – INFORMATIONS N'ENGAGEANT PAS LA RESPONSABILITE DE L'ACGF**

Genève, le 25 septembre 2019/nw